



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU

28 JANVIER 2020

Affiché le : 3 février 2020

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	61
Présents et représentés	:	68
Votants	:	68

Le mardi 28 janvier 2020, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 22 janvier 2020, s'est réuni à 20h00, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers	
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin	
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge	Du point 4 à la fin de la séance
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel	
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny	
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny	
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny	
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois	Du point 13 à la fin de la séance
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois	Du point 13 à la fin de la séance
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis	
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis	

M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis	
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis	Du point 12 à la fin de la séance
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau	
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau	
M. Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau	
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis	Du point 21 à la fin de la séance
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis	
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy	
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy	
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy	
Mme Bouchra	LAOUES	Commune de Massy	
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy	
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy	
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy	
Mme Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy	
Mme Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy	
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy	
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry	
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay	
M. David	ROS	Commune d'Orsay	
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay	
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay	
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay	
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau	
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau	
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau	
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau	
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau	
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay	
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	Du point 2 à la fin de la séance
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux	
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan	
Mme Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson	Du point 12 à la fin de la séance
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette	
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette	
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust	
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle	Du point 14 à la fin de la séance

M. Richard TRINQUIER Commune de Wissous Du point 5 à la fin de la séance

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme Françoise MARHUENDA
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme Catherine DELAITRE Du début de la séance au point 20
M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme Bouchra LAOUES
M. Claude PONS donne pouvoir à Mme Isabelle KLJAJIC
M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme Marie-Pierre DIGARD
M. François Guy TRÉBULLE donne pouvoir à M. Michel BOURNAT
M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à Madame Dominique LEGOFF Du point 12 à la fin de la séance
M. Vincent HULIN donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan	
Mme Véronique	FRANÇOIS	Commune d'Épinay-sur-Orge	Du début de la séance au point 3
Mme Anne	BERCHON	Commune de La Ville du Bois	Du début de la séance au point 12
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de La Ville du Bois	Du début de la séance au point 12
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis	
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis	
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis	Du début de la séance au point 11
Mme Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau	
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau	
M. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau	
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis	Du début de la séance au point 20
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau	
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	Du début de la séance au point 1
Mme Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson	Du début de la séance au point 11
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle	Du début de la séance au point 13
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous	Du début de la séance au point 4

Secrétaire de séance : M. Jérémy MARTIN

Soit 52 délégués présents et 59 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance au point 1
Soit 53 délégués présents et 60 délégués présents et représentés aux points 2 et 3
Soit 54 délégués présents et 61 délégués présents et représentés au point 4
Soit 55 délégués présents et 62 délégués présents et représentés du point 5 au point 11
Soit 57 délégués présents et 65 délégués présents et représentés au point 12
Soit 59 délégués présents et 67 délégués présents et représentés au point 13
Soit 60 délégués présents et 68 délégués présents et représentés du point 14 au point 20
Soit 61 délégués présents et 68 délégués présents et représentés du point 21 jusqu'à la fin de la séance

1 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE ET DU 18 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE les procès-verbaux de séance du Conseil communautaire du 27 novembre et du 18 décembre 2019.

2 - VOTE DU PRODUIT 2020 DE LA TAXE GEMAPI - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-446 DU 18 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2019-446 du 18 décembre 2019 relative au vote du produit 2020 de la taxe GeMAPI ;
2. FIXE pour l'année 2020 le produit attendu de la taxe GeMAPI à 5 012 898,91 € ;
3. APPROUVE le versement, au titre de l'année 2020, des montants suivants aux trois syndicats de rivière auxquels la Communauté d'agglomération a transféré la compétence :
 - a. 416 779,30 € au SYORP
 - b. 2 944 338,61 € au SIAHVY
 - c. 1 536 161 € au SIAVB
4. PRECISE que, sur le budget annexe GeMAPI, le produit de la taxe GeMAPI permettra également le financement de :
 - a. 95 320 € au titre de la reprise de personnel du SYB, et en charge de la partie de compétence non transférée aux syndicats (95 300 € figurent au chapitre 012, et 20 € figurent au chapitre 65)
 - b. 20 300 € au titre d'une étude relative aux zones humides non attenantes aux cours d'eau.
5. AUTORISE le Président à signer le tous les documents relatifs à cette décision, à la notifier aux services préfectoraux et à engager toutes les démarches nécessaires dans ce domaine.

3 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS PORTANT SUR LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DES ESPACES PUBLICS AUTOUR DU ROND-POINT DU 8 MAI 1945, ET AVOISINANTS SUR LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET D'ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du « Fonds Mobilités Actives » ;
2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Ile-de-France au titre du Plan Vélo Régional ;
3. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Essonne au titre du Plan Vélo Départemental ;
4. AUTORISE le Président à signer les conventions relatives à ces demandes de subventions, leurs avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire.

4 - SIC - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT DE DONNÉES ET DÉPLOIEMENT DE CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION AVEC LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Orsay pour la mise en œuvre d'un réseau de transport de donnée à travers la ville et le déploiement de caméras de vidéo protection ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune d'Orsay, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

4 CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER, M. Vincent HULIN

3 ABSTENTIONS : M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE, Mme Michèle VIALA

5 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS "VOIRIE" AVEC LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune d'Orsay ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune d'Orsay, ses avenants éventuels ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

6 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ RELATIF À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2018-351 du Conseil communautaire du 19 décembre 2018 ;
2. APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au contrat de partenariat public privé pour la rénovation et la gestion du réseau d'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore ;
3. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 et tout document relatif à cette affaire ;
4. DIT que les recettes nécessaires seront inscrites au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

7 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE GESTION RELATIVE AU PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE les délibérations n°2018-129 du 27 juin 2018 et n°2018-352 du 19 décembre 2018 relatives à la

convention financière et son avenant n°1 conclus entre la commune de Longjumeau et la Communauté Paris-Saclay ;

2. APPROUVE les termes de la convention de gestion entre la commune de Longjumeau et la Communauté Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention de gestion et ses avenants éventuels ;
4. DIT que les recettes nécessaires seront inscrites au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Rafika REZGUI

8 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE AU REVERSEMENT DE LA REOM AVEC LA COMMUNE DE NOZAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la convention financière à conclure avec la commune de Nozay relative au service public de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention financière avec la commune de Nozay.

9 - ADOPTION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SEMARDEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes du pacte d'actionnaires ci-annexé ;
2. AUTORISE le Président à signer le pacte d'actionnaires de la SEMARDEL.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

10 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES - CHEMIN DES BÉZONES À MONTLHÉRY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention pour la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage unique des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension ci-annexée avec la commune de Montlhéry ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention pour la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage unique des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension avec la commune de Montlhéry
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que les dépenses sont inscrites au budget de l'année en cours, fonction et articles nécessaires.

11 - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY À UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LA CONCESSION DE SERVICE DE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE PARTAGÉE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le principe de l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay à ce groupement d'autorités concédantes dont le coordonnateur est l'EPAPS ;
2. APPROUVE le principe de la demande de gestion d'une flotte de 5 véhicules électriques pour l'auto-partage en interne à la Communauté Paris-Saclay et de 2 véhicules pour l'auto-partage ouvert à d'autres usagers, par le concessionnaire ;
3. AUTORISE l'EPAPS à lancer un avis d'appel public à la concurrence pour la gestion mutualisée du service d'auto-partage, pour le compte du groupement d'autorités concédantes ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 et suivants ;
5. AUTORISE le Président à signer la convention constitutive de groupement d'autorités concédantes, ses avenants éventuels et tous les documents relatifs à cette affaire.

12 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE CONTRAT DE PROJET PARTENARIAT D'AMÉNAGEMENT DU GRAND ORLY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du « Grand Orly » et ses deux annexes plan d'actions et diagnostic « Dynamiques et Enjeux » ;
2. AUTORISE le Président à signer le contrat de PPA du « Grand Orly » ;
3. DIT que la Communauté Paris-Saclay exprime le vœu que les communes de Massy, Champlan et Longjumeau soient ultérieurement intégrées au périmètre du projet, au côté de Chilly-Mazarin et Wissous, lors d'un avenant au contrat ;
4. DIT que la Communauté Paris-Saclay exprime le vœu que soit mieux valorisé, dans les actions afférentes, l'ensemble des démarches portées par la Communauté Paris-Saclay et ses partenaires sur son territoire, en lien direct avec celui du Grand Orly.

2 ABSTENTIONS : Mme Rafika REZGUI, M. Michel ROUYER

13 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE CONTRAT-CADRE D'EXPERIMENTATION PARTENARIALE DE LA PLATEFORME DE MOBILITÉ « MOVEINSACLAY »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le Contrat cadre d'expérimentation partenariale de la plateforme de mobilité « MoveInSaclay » ;
2. AUTORISE le Président à signer le Contrat cadre d'expérimentation partenariale de la plateforme de mobilité « MoveInSaclay » avec tous les partenaires qui présenteront un intérêt pour le développement de ladite plateforme.

14 - ADHÉSION LA MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION (MEIF) - ANNÉE 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay ;
2. APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
4. APPROUVE le versement de la somme de 256 921 euros à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay correspondant au montant d'adhésion pour l'année 2020 ;
5. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

6 ABSTENTIONS : Mme Françoise MARHUENDA, Mme Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. Pierre-Alexandre MOURET

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Téli-Justin GNADRÉ, M. Yann CAUCHETIER, Mme Sylvianne RICARDEAU, M. Pierre COSTI, Mme Dominique LEGOFF, M. Dominique FONTENAILLE

15 - OCTROI D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE À LA MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION (MEIF)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes de la convention portant avance de trésorerie au bénéfice de l'association La maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay pour l'année 2020 ci-annexée ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée et ses avenants éventuels ;
3. DECIDE le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 494 106 euros à l'association La maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay pour l'année 2020 ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

6 ABSTENTIONS : Mme Françoise MARHUENDA, Mme Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. Pierre-Alexandre MOURET

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Téli-Justin GNADRÉ, M. Yann CAUCHETIER, Mme Sylvianne RICARDEAU, M. Pierre COSTI, Mme Dominique LEGOFF, M. Dominique FONTENAILLE

16 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION (MEIF)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes de la convention d'objectifs 2020-2026 entre la Communauté Paris-Saclay et la Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation Paris-Saclay pour la mise en œuvre de la politique emploi insertion ci-annexée ;

2. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
3. APPROUVE le versement de la somme de 346 555 euros à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay pour l'année 2020 ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

6 ABSTENTIONS : Mme Françoise MARHUENDA, Mme Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. Pierre-Alexandre MOURET

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Téli-Justin GNADRÉ, M. Yann CAUCHETIER, Mme Sylvianne RICHARDEAU, M. Pierre COSTI, Mme Dominique LEGOFF, M. Dominique FONTENAILLE

17 - APPROBATION DE LA CHARTE QUALITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT (ASTEE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la charte de qualité des réseaux d'assainissement, ci-annexée, proposée par l'ASTEE ;
2. AUTORISE le Président à signer la dite charte et tous les documents relatifs à cette affaire.

18 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine – Normandie et Conseil Départemental de l'Essonne) les aides les plus élevées possibles pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et de mise en œuvre de techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales urbaines sur les communes de la Communauté Paris Saclay ;
2. DIT que les crédits sont inscrits aux budgets annexes assainissement pour les eaux usées et au budget général pour les eaux pluviales de la Communauté Paris Saclay ;
3. AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

19 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC « ASSAINISSEMENT » AVEC LES DÉLÉGATAIRES SUEZ ET VÉOLIA

19-1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Ballainvilliers et ses annexes ;

2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°6 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°6 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Bures-sur-Yvette et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°6 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-3 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE CHAMPLAN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Champlan et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-4 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune d'Epinay-sur-Orge et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-5 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Gif-sur-Yvette et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-6 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE D'IGNY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement et

gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune d'Igny et ses annexes ;

2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-7 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Marcoussis et ses annexes ;

2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-8 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Massy et ses annexes ;

2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-9 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE MONTLHÉRY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Montlhéry et ses annexes ;

2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-10 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE NOZAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Nozay et ses annexes ;

2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-11 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Saclay et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-12 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Saulx-les-Chartreux et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-13 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Vauhallaan et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-14 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Verrières-le-Buisson et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-15 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Villebon-sur-Yvette et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

19-16 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE DE VILLEJUST

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Villejust et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

20 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS N°1 ET N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1900029 DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU LAC CAMBACÉRÈS - VERRIÈRES-LE-BUISSON» - LOT N°1 « ESPACES VERTS – VRD – MENUISERIE » ET LOT N°2 "SERRURERIE"

20-1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1900029 DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU LAC CAMBACÉRÈS - VERRIÈRES-LE-BUISSON» - LOT N°2 "SERRURERIE"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°1 du lot n°2 au marché public n°1900029 ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

20-2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1900029 DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU LAC CAMBACÉRÈS - VERRIÈRES-LE-BUISSON - LOT N°1 "ESPACES VERTS -VRD - MENUISERIE"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°2 au lot n°1 du marché public n°1900029 ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

21 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DE L'ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE N°1900076 RELATIF AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION RELATIFS AUX OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces de l'accord cadre à bons de commande n°1900076 relatif aux travaux d'investissement et d'exploitation relatifs aux opérations d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay comme suit :
 - Lot n°1 - communes de Gometz-Le-Chatel, Palaiseau, Saint-Aubin, Villiers-le-bâcle, avec l'entreprise AXEO TP PARIS SUD sise 1 avenue du Général de Gaulle 92230 GENNEVILLIERS ;
 - Lot n°2 - communes de Bures-Sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Gif-Sur-Yvette, Les Ulis, Orsay, Villebon-Sur-Yvette, Wissous avec le groupement d'entreprise TPU (mandataire)/TPE/TERE sise 59 rue Saint Sauveur 91160 BALLAINVILLIERS ;
 - Lot n°3 - communes d'Igny, Saclay, Massy, Vauhallan, Verrières-Le-Buisson, avec l'entreprise HP BTP sise 665 rue des Vœux Saint Georges 91290 VILLENEUVE LE ROI ;
 - Lot n°4 - communes de Ballainvilliers, Epinay-Sur-Orge, La Ville du Bois, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saulx-Les-Chartreux, Villejust, avec l'entreprise URBAINE DE TRAVAUX sise 2 avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON ;
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

22 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DE L'ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE N°1900077 RELATIF AUX TRAVAUX DE CURAGE, ITV ET PRÉCONISATIONS DE TRAVAUX POUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°1900077 relatif aux travaux de curage, ITV et préconisations de travaux pour les ouvrages d'assainissement sur le territoire de la CPS comme suit :
 - Lot n°1 - communes de Gometz-Le-Chatel, Palaiseau, Saint-Aubin, Villiers-le-bâcle avec le groupement d'entreprise ORTEC mandataire /TERIDEAL/STRUCTURE ET REHABILITATION sise 13, avenue Descartes 91420 Morangis ;
 - Lot n°2 - communes de Bures-Sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Gif-Sur-Yvette, Les Ulis, Orsay, Villebon-sur-Yvette, Wissous avec le groupement d'entreprise SUEZ OSIS IDF SAS mandataire /IDETEC ENVIRONNEMENT sise 16 rue des Peupliers 92752 Nanterre ;
 - Lot n°3 - communes d'Igny, Massy, Saclay, Vauhallan, Verrières-Le-Buisson avec l'entreprise 01 CONTROLE sise 320 rue Saint Honoré 75001 Paris ;
 - Lot n°4 - communes de Ballainvilliers, Epinay-Sur-Orge, La Ville du Bois, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saulx-Les-Chartreux, Villejust avec le groupement d'entreprise SEA ENVIRONNEMENT mandataire /ORIAS IDF sise 6 avenue Jean Jaurès 91690 Saclas ;
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

23 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DE L'ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE N°1900080 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR L'INTÉRIEUR DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT VISITABLES ET NON VISITABLES SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°1900080 relatif aux travaux de réhabilitation par l'intérieur des ouvrages d'assainissement visitables et non visitables sur le territoire de la CPS comme suit :
 - Lot n°1 communes de Gometz-Le-Châtel, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle, Palaiseau avec l'entreprise SADE sise 346 rue du Maréchal Juin 77005 MELUN ;
 - Lot n°2 communes de Gif-Sur-Yvette, Bures-Sur-Yvette, Orsay, Les Ulis, Villebon-Sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Wissous avec l'entreprise REHACANA sise BP 22 13156 TARASCON, agence Ile de France ZA Tuboeuf rue Gloriette 77257 BRIE COMTE ROBERT ;
 - Lot n°3 communes de Saclay, Vauhallan, Igny, Verrières-Le-Buisson, Massy avec l'entreprise M3R sise 6 avenue Ettore Bugatti 91312 LINAS;
 - Lot n°4 communes de Villejust, Saulx-les-Chartreux, Longjumeau, Ballainvilliers, Epinay-Sur-Orge, Marcoussis, Nozay, La Ville du Bois, Montlhéry, Linas avec l'entreprise EIFFAGE sise 16 rue Pasteur 94450 LIMEIL BREVANNES
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

24 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ N°1900086 RELATIF AU SUIVI ET À L'ANIMATION DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT II

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces marché n°1900086 relatif à la mission de suivi et d'animation dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec la société SOLIHA Yvelines Essonne, sise 3 rue Porte de Buc 78000 VERSAILLES ;
2. DIT que ce marché est passé pour un montant de 1 584 690,00 € HT pour une durée 5 ans ferme ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

25 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT 2020-2025 AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (ANAH)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes la convention de l'OPAH n°2 avec l'ANAH et l'État ;
2. AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire de l'exercice en cours.

26 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ PUBLIC N°1900073 RELATIF AUX OPÉRATIONS DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVES DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE LA RUE DE GUILLERVILLE SITUÉE SUR LA VILLE DE LINAS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE le marché public relatif aux opérations de fouilles archéologiques préventives dans le cadre de la réfection de la rue de Guillerville à l'INRAP pour un montant de 306 854,55 € HT soit 368 225,46 € TTC, sous réserve de l'avis conforme de la DRAC concernant la validité de l'offre ;
2. AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

27 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ PUBLIC N°1900082 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET DE RÉFECTION DE LA VOIRIE ROUTE DE LA GRUERIE A GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE le marché public n°1900082 relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de la route de la Gruerie à Gif-sur-Yvette dans les conditions suivantes :
 - Lot n° 1 « travaux de voirie », à la société Eiffage Route, agence Essonne sises 5 rue Camille Flammarion – 91630 Avrainville, pour un montant de 446 211,00 € H.T. soit 535 453,20 € T.T.C. ;
 - Lot n°2 « travaux d'enfouissement des réseaux », au groupement momentané d'entreprises composé de l'entreprise Bouygues Energie et Services, en qualité de mandataire, sise 13 rue des Frères Lumière – 78370 Plaisir, et la société MTP située 7 avenue Johannes Gutenberg – 78990 Elancourt, pour un montant de 218 474,68 € H.T. soit 262 169,62 € T.T.C. ;
2. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public n°1900082 relatif aux lots n°1 et n°2 et tous documents relatifs à ces affaires ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

NE PREND PAR PART AU VOTE : Mme Rafika REZGUI

28 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA CLOTURE DU MARCHE N°1800088 POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE DE LONGJUMEAU, LA RUE DE L'EGLISE, LA RUE DU PETIT BALLAINVILLIERS, LA RUE SAINT-SAVEUR ET LA RUE DU ROUILLON

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes du protocole d'accord de clôture du marché n°1800088 avec le mandataire BATT du groupement solidaire ;
2. AUTORISE le Président à signer le protocole d'accord permettant ainsi de clore le marché ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
4. PRECISE qu'une nouvelle procédure concernant cette opération sera lancée prochainement.

29 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS RELATIVE À L'APPUI À LA DÉFINITION D'UNE ZONE À FAIBLES EMISSIONS (ZFE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AVEC AIRPARIF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention avec Airparif portant sur l'appui à la définition d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée ;
3. APPROUVE le versement de la subvention selon les modalités précisées dans la convention ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

30 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ N°1900074 RELATIF AU GROUPEMENT DE COMMANDES « VÊTEMENTS DE TRAVAIL »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces de l'accord cadre à bons de commande n°1900074 relatif à la fourniture et l'entretien de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et de chaussures comme suit :
 - Lot n°1 : fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle et de chaussures pour le personnel des Services techniques avec l'entreprise EUROTECHNIC PROTECTION sise au 29 rue Henri Becquerel 77646 CHELLES Cedex ;
 - Lot n°2 fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle et de chaussures pour le personnel de restauration et d'entretien avec l'entreprise EUROTECHNIC PROTECTION sise au 29 rue Henri Becquerel 77646 CHELLES Cedex
 - Lot n°3 fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle et de chaussures pour le personnel de la Police Municipale avec l'entreprise SENTINEL sise au 74, rue Villebois Mareuil – 92230 GENNEVILLIERS
 - Lot n°4 fourniture de vêtements et équipements sportifs avec l'entreprise DIC sise ZAE du Marchais Renard – AUBIGNY 77950 MONTEREAU SUR LE JARD

- Lot n°5 Entretien des vêtements de travail avec l'Etablissement et service d'aide par le travail MOSAIC SERVICES sise au 2 Avenue d'Amazonie, 91940 Les Ulis
- 2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et pour les montants maximums annuels indiqués aux actes d'engagement pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
- 3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- 4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

31 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

M. Michel BOURNAT note l'absence de question sur les décisions prises depuis le dernier Conseil communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : cecile.bigot@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le 31 janvier 2020

Le Président,

Michel BOURNAT

